



AVIS PUBLIC

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (P.T.I.) **2026-2027-2028**

Avis est par la présente donné que le programme triennal d'immobilisation 2026 de la Municipalité d'Ange-Gardien sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 8 décembre 2025 à 20 h, en la salle du conseil.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance, portent exclusivement sur le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Ange-Gardien ce 26^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon